

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE TECHNIQUE
à MM. les **CONCESSIONNAIRES**
N° 639

DS 19

RALENTI ACCÉLÉRÉ

Sur les voitures que nous livrons actuellement, la commande de carburateur a été modifiée. Cette modification est constituée par l'adjonction d'un 2ème ralenti, dit "accélééré" à 850 tr/mn.

Cette vitesse de ralenti est supérieure de 150 tr/mn environ à la vitesse de léchage de l'embrayage (700 tr/mn).

Par conséquent, le moteur et la boîte sont en prise dès que le levier de sélecteur est sur une vitesse et que l'on ne freine pas.

Le ralenti est ramené à 550 tr/mn toutes les fois que l'on agit sur la pédale de **frein hydraulique**. Dans ce cas, le moteur est débrayé; sa vitesse de rotation étant inférieure au léchage de l'embrayage (700 tr/mn).

Observation importante

Au démarrage, voiture à l'arrêt, le moteur tourne normalement à 850 tr/mn, le fait de passer une vitesse (1ère ou M.AR) provoque le commencement du départ de la voiture, puisqu'elle est partiellement embrayée.

Ce mouvement peut être neutralisé en appuyant sur le frein, ce qui ramène la vitesse du moteur à 550 tr/mn et déclenche le débrayage.

Il suffit pour démarrer à nouveau, de relever le pied de la pédale de frein hydraulique.

UTILISATION

Le ralenti accéléré améliore la conduite de la voiture. Il facilite les manoeuvres à faible allure (manoeuvres de garages, parking, etc...)

Nous demandons d'expliquer à vos clients, l'utilisation de cette nouvelle disposition pour qu'ils s'en servent utilement.

REGLAGES

Le bon fonctionnement de cet organe nécessite un réglage précis des vitesses de rotation du moteur :

Ralenti	550 tr/mn maxi.
Léchage	700 tr/mn
Ralenti accéléré.	850 tr/mn maxi.

Vérifier périodiquement ces valeurs.

Procéder de la façon suivante (moteur chaud). Un compte-tours est indispensable.

- 1 - Décrocher le ressort du correcteur de réembrayage et supprimer l'action du ressort (1) de la commande de ralenti accéléré en dégageant le capuchon (11).
Placer la manette d'avance à mi-course.
S'assurer que la tirette de starter est repoussée à fond.
- 2 - **Léchage de l'embrayage**
Régler le léchage de l'embrayage entre 675 et 725 tr/mn (voir fig.3).
Enlever le bouchon (5) et agir sur la vis (4).
Si l'embrayage se fait trop bas, serrer la vis (4), la desserrer dans le cas contraire.
Respecter les cotes limites de 17 mm et de 25 mm.
Pour manoeuvrer la vis (4), il faut débloquer le corps (6), qui sert de contre-écrou.
- 3 - **Ralenti à 550 tr/mn**
Régler le ralenti du moteur en agissant sur la vis (2) d'ouverture du papillon et la vis (3) de richesse pour que le moteur tourne à 550 tr/mn au maximum.
Il doit toujours subsister 150 tr/mn entre cette vitesse et celle de léchage.
- 4 - **Ralenti accéléré**
Accrocher le ressort (1)
Régler le ralenti accéléré en agissant sur la vis (7).
En aucun cas, sa vitesse ne doit excéder 850 tr/mn.
Elle est supérieure de 150 tr/mn environ à celle de léchage.
- 5 - Accrocher le ressort du correcteur de réembrayage.
Régler comme indiqué sur la Note Technique n° 631, mais sans laisser le jeu entre la boucle du ressort et l'axe.

PARTICULARITES

Une seule tige subsiste pour commander le papillon de carburateur.

La vis de purge (10) du frein AV.G., est située maintenant sur la commande de ralenti accéléré.

Pour accéder à cette vis, il faut dégager le capuchon (11).

Remarque : Cette disposition ne sera pas transposée sur les voitures qui n'en sont pas équipées.

Fig. 2

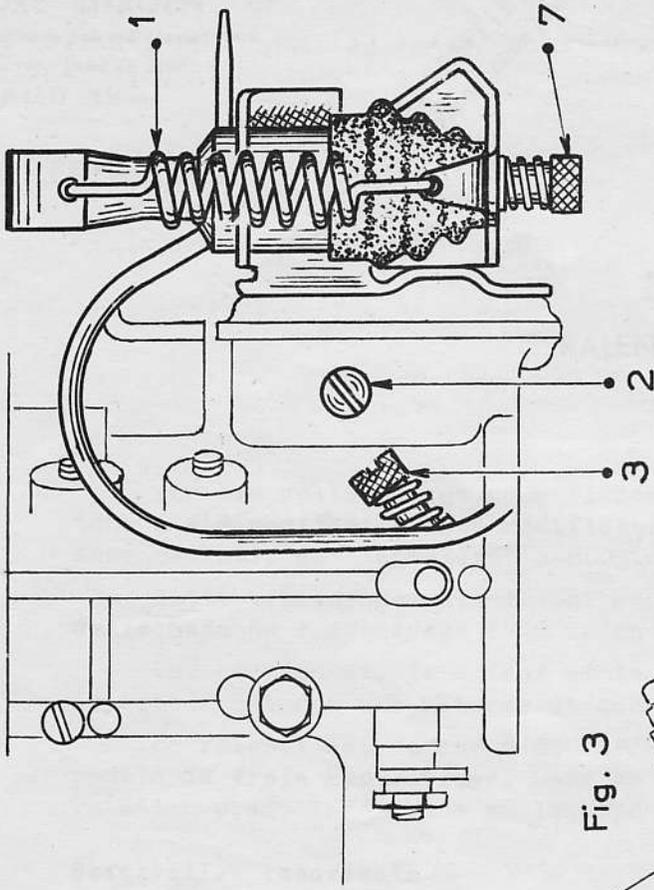


Fig. 1

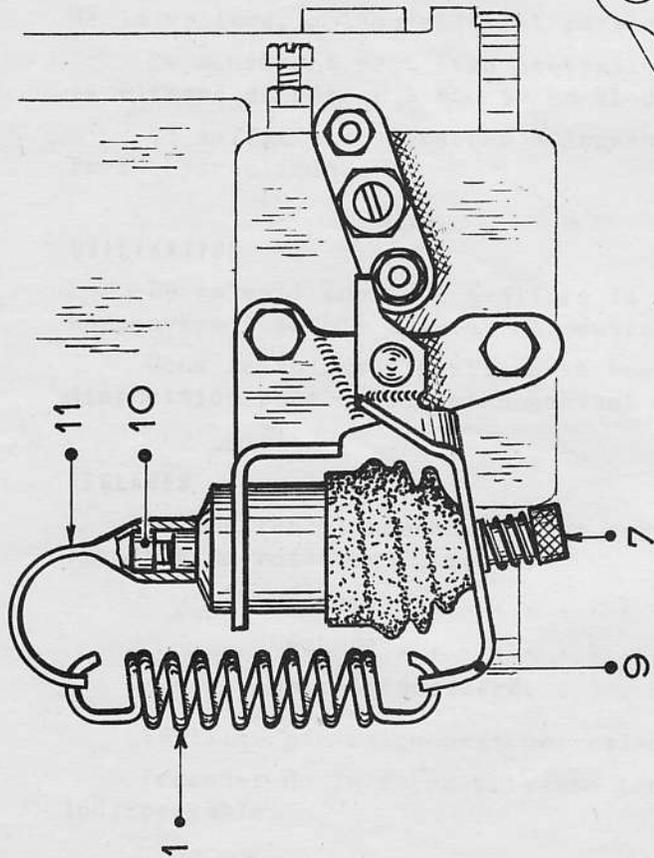


Fig. 3

